

# ANNONCES LÉGALES



**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

**Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation**  
**www.marchespublics.ledauphine-legales.com**

**Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements**

**ISERE**

**Nelly Parra**

>> 04 76 88 73 86

**Martine Santos-Cottin**

>> 04 76 88 73 24

**LDLlegales38@ledauphine.com**

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,88 €/HT pour l'année 2016.

**Catherine Vidal**

**Directrice Annonces Légales**

Portable : 06 22 57 23 53

**catherine.vidal@ledauphine.com**

**Lydie WARAUX**

Portable : 06 22 57 23 72

**lydie.warau@ledauphine.com**

## COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

**Avis d'enquête publique**

**Enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté du 12 octobre 2016, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montbonnot-Saint-Martin. A cet effet, M. Claude CARTIER a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Denis PONCÉLIN comme suppléant par le président du tribunal administratif de Grenoble. Le projet de PLU vise à permettre le développement maîtrisé et organisé de Montbonnot-Saint-Martin, commune attractive et dynamique du Grésivaudan. Il s'articule autour de 4 axes majeurs retravaillés dans le projet d'aménagement et de développement durables :

- Axe 1. Valoriser notre capital naturel,
- Axe 2. Bien vivre et travailler à Montbonnot-Saint-Martin,
- Axe 3. Nous déplacer autrement,
- Axe 4. Maîtriser et organiser notre développement.

Compte-tenu des dernières évolutions législatives, le gisement foncier a été adapté aux besoins de développement de la commune à l'échance du PLU et la municipalité s'est ainsi orientée vers une réduction des potentiels urbanisables. Elle a en outre mobilisés des outils spécifiques pour ajuster le zonage U aux particularités des tissus, et encadrer l'aménagement des zones AU. Elle a également adapté le zonage A et N aux besoins de préservation liés aux spécificités du territoire L'enquête se déroulera à la mairie de Montbonnot-Saint-Martin, Allée du Parc de Mirbel 38330 Montbonnot-Saint-Martin, durant 32 jours, du mardi 15 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016. Le dossier sera consultable :

- En mairie de Montbonnot-Saint-Martin, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie :
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 le samedi de 9h à 12h
- Sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, à l'attention de M. Claude CARTIER - commissaire enquêteur - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN cedex.
- Par mail : revisionduplu@montbonnot.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Mardi 15 novembre 2016 de 9h à 12h
- Samedi 26 novembre 2016 de 9h à 12h
- Vendredi 16 décembre 2016 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront dès réception en mairie tenus à la disposition du public, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Le projet de PLU pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montbonnot-Saint-Martin. Après examen au cas par cas (décision de la DREAL du 31/12/2015, consultable en mairie), le projet de révision du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et/ou d'une étude d'impact. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans le rapport de présentation du PLU. Toute personne peut demander des informations à M. Pierre BEGUERY, maire de Montbonnot-Saint-Martin et responsable du projet. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

770727400

## GRENOBLE-ALPES-METROPOLE

**Avis d'enquête publique**

**Projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyarey**

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2016-200 en date du 24 octobre 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Noyarey portant sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Noyarey.

Le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyarey porte sur les points suivants :

- Evolution de la règle relative aux extensions des constructions existantes.
- Installation d'un Coefficient d'emprise au sol (CES) minimum, en remplacement du Coefficient d'occupation des sols (COS) supprimé par la loi ALUR.

- Autorisation de construire des garages à voitures ou à vélos détachés du bâtiment principal.

- Evolution de règles relatives au stationnement (élargissement de la règle permettant la réalisation de stationnement à moins de 150 m d'un projet, encouragement à la mutualisation du stationnement).

- Corrections et évolutions mineures du règlement, notamment la simplification du mode de calcul de la Réglementation thermique 2012.

- Création de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) " Secteur Le Poyet " visant à encadrer le développement urbain d'un espace préalablement ouvert à l'urbanisation en tenant compte de ses caractéristiques paysagères et en veillant à garantir un fonctionnement urbain cohérent.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Noyarey (38360), 75, rue du Maupas, du lundi 14 novembre au jeudi 15 décembre 2016 inclus pour une durée de 32 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Noyarey (38360), 75, rue du Maupas, pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 19 h 30
- mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
- mercredi de 14 h 30 à 17 h 30
- vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la mairie de Noyarey : <http://www.noyarey.fr/>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. le commissaire-enquêteur - Enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU - mairie de Noyarey, 75, rue du Maupas, 38360 Noyarey.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Par ordonnance n° E16000214/38 en date du 1<sup>er</sup> août 2016, le tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Guy de Vallée, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Georges Candelier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Noyarey, 75, rue du Maupas, 38360 Noyarey, aux jours et heures suivants :

- le mardi 15 novembre de 10 h à 12 h
- le mercredi 30 novembre de 14 h 30 à 17 h 30
- le jeudi 15 décembre de 15 h 30 à 17 h 30.

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de M. le maire, Denis Roux, mairie de Noyarey (75, rue du Maupas, 38360 Noyarey).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Noyarey (75, rue du Maupas, 38360 Noyarey), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3, rue Malakoff, 38003 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12, place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole ([www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)) et tenus à la disposition du public pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyarey sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.

**Le Président de Grenoble-Alpes Métropole**  
**Christophe FERRARI**

770998600

## BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ

**Avis d'enquête publique**

**Mise en compatibilité du POS de Sillans par déclaration de projet**

Il sera procédé à une enquête publique sur la mise en compatibilité du POS de Sillans par déclaration de projet du 14 novembre 2016 au 17 décembre 2016 inclus.

Cette procédure vise à permettre l'extension de la carrière CEMEX située au nord-est de la commune de Sillans. Cette extension permettra de pérenniser et de développer l'activité de la carrière à long terme. Il est proposé de classer les terrains concernés par l'extension en zone NCA.

Au terme de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du POS par déclaration de projet sera soumis à approbation du conseil communautaire de Bièvre Isère.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Yves MARCELLIN, ingénieur. M. Jacky ROY, ingénieur, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

Au siège de Bièvre Isère Communauté (1, avenue Roland-Garros, ZA Grenoble Air Parc, 38590 St-Etienne-de-St-Geoirs) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

A la mairie de Sillans (384, rue de la République, 38590 Sillans) les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h00 et les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 17h00.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être transmise au commissaire enquêteur par courrier adressé à la mairie de Sillans ou par courriel sur [habitat@bièvre-isere.com](mailto:habitat@bièvre-isere.com), avec pour objet "enquête publique POS de Sillans"

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Sillans pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- 14 novembre de 9h à 12h
- 29 novembre de 15h à 18h
- 17 décembre de 9h à 12h

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mis à disposition du public pendant un an au siège de Bièvre Isère Communauté, sur [bièvre-isere.com](http://bièvre-isere.com) et en mairie de Sillans.

Le projet de mise en compatibilité du POS par déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie de Sillans et au siège de Bièvre Isère Communauté.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Guillaume VELLEZ, technicien au service habitat - urbanisme de Bièvre Isère Communauté, au 04.74.20.98.30.

771053500

## COMMUNE DE CHÉLIEU

**Avis de mise à l'enquête publique**

Par arrêté du 25 octobre 2016, le Maire de Chélieu a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme du 17 novembre 2016 au 16 décembre 2016, soit pendant 30 jours consécutifs.

Les principaux objectifs du projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête sont :

- Pérenniser l'activité agricole
- Préserver la biodiversité, le paysage et les ressources naturelles
- Lutter contre la consommation de l'espace
- Développer l'urbanisation en confortant les deux centralités historiques
- Développer l'économie de la commune et améliorer les déplacements

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'EPCL compétent (communauté de communes ou conseil municipal).

Les commissaires enquêteurs désignés sont Mme BACUVIER Marie-France, professeur de géographie, retraitée, et Mme PARADE Marie-Christine, cadre fonction publique de l'Etat, retraitée, en qualité de suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie siège de l'enquête, 195 rue de la mairie aux jours et heures habituels de la Mairie soit le lundi de 15h30 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 11h15. Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : [mairie.chelieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.chelieu@wanadoo.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHELIEU pour recevoir ses observations :

- Samedi 19 novembre 2016, en mairie, de 9h00 à 12h00
- Samedi 26 novembre 2016, en mairie, de 9h00 à 12h00
- Lundi 12 décembre 2016, en mairie, de 14h00 à 18h00
- Vendredi 16 décembre 2016, en mairie, de 9h00 à 12h00

La déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

771157500



## VILLE DE BOURGOIN-JALLIEU

**Avis d'enquête publique**

**Elaboration / Révision du règlement local de publicité**

En application de l'arrêté municipal n° DST / B / P / 2016 / 090 en date du 8 novembre 2016, il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration / Révision du règlement local de publicité de la ville de BOURGOIN-JALLIEU, du 5 décembre 2016 au 6 janvier 2017 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Madame Françoise ROUDIER, technicienne de l'équipement, a été désignée commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur au service Urbanisme de la mairie, dans les locaux des services techniques (16, rue Edouard-Marion - 38300 BOURGOIN-JALLIEU), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, en écrivant au commissaire enquêteur à cette adresse.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux des services techniques aux jours et heures suivants :

- le lundi 5 décembre 2016 de 14 h à 17 h 00
- le mercredi 14 décembre 2016 de 14 h à 17 h 00
- le vendredi 6 janvier 2017 de 14 h à 17 h 00

774227000



## PREFECTURE DE L'AIN

**Bureau des Réglementations et des Elections**

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2016, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique du 6 décembre 2016 au 7 janvier 2017 inclus sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas concernant la demande d'autorisation présentée par la SASU NUNCAS INDUSTRIELLE, en vue d'exploiter une unité de production de produits d'entretien à usage ménager à Saint-Vulbas - PIPA - 270, allée des Lilas.

L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n°(s) 2630-2, 1510-2, 2663-2-c, 2921-b, 2925, 4331-3, 4735-2-b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement est soumise au régime de l'autorisation au titre du Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup>.

Le dossier de cette demande, comportant notamment une étude d'impact et une information sur l'existence d'un avis tacite de l'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, destiné à recevoir les observations du public, resteront déposés à la Mairie de Saint-Vulbas et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le mardi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 00, le mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 16 h 00 (sauf jours fériés).

Cet avis, ainsi que les résumés non techniques des études d'impact et de dangers seront publiés sur le site internet de la Préfecture de l'Ain. M. MICHEL BOUTARD, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Mme Karine BUFFAT-PIQUET en qualité de suppléante.

**Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de Saint-Vulbas où il effectuera des permanences :**

- mardi 6 décembre 2016 de 9 h 00 à 11 h 00
- mardi 13 décembre 2016 de 16 h 30 à 18 h 00
- jeudi 22 décembre 2016 de 14 h 30 à 16 h 30
- vendredi 30 décembre 2016 de 9 h 00 à 11 h 00
- et samedi 7 janvier 2017 de 9 h 00 à 11 h 30.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Vulbas pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à la Préfecture (pref-environnement@ain.gouv.fr).

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le Bureau des Réglementations et des élections à la Préfecture de l'Ain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, à savoir une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en Préfecture ou à la Mairie de Saint-Vulbas, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la Préfecture pendant un an.

774900900

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

**Procédures adaptées**

## COMMUNE DE GRÉSY-SUR-ISÈRE

**Avis d'appel public à la concurrence**

Mme Nicole BEURDELEY - Secrétaire de mairie  
49 place Pierre-Bonnet - 73460 GRÉSY-SUR-ISÈRE  
Tél : 04 79 37 91 94 - mël : [commne.gresy@wanadoo.fr](mailto:commne.gresy@wanadoo.fr)

L'avis implique un marché public

**Objet :** il s'agit d'assurer l'exploitation de la station de dépollution des eaux usées principale et l'exploitation de la micostation de dépollution des eaux usées des Lavanches pour une durée de 3 ans.

Les caractéristiques de la consultation, des stations de dépollution et des tâches à effectuer sont détaillées dans les pièces du dossier de consultation des entreprises.

**Type de marché :** Services

**Procédure :** Procédure adaptée

**Lieu d'exécution :** Commune de Grésy-sur-Isère

**Description :** Le marché est passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 26 du décret n° 2016 - 360 du 25 mars relatif aux marchés publics.

La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre.

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Remise des offres :** 01/12/16 à 12h00 au plus tard à l'adresse COMMUNE DE GRÉSY-SUR-ISÈRE

49 place Pierre-Bonnet - 73460 GRÉSY-SUR-ISÈRE  
Tél : 04 79 37 91 94

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : BUREAU D'ETUDES COHERENCE

M. Sébastien ROBIN - 29, place Pierre-Bonnet - 73460 Grésy-sur-Isère  
Tél : 04 79 31 21 03 - mël : [contact@coherence-eau.fr](mailto:contact@coherence-eau.fr)

**Envoi à la publication le :** 15/11/16

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>

775994000

## VIES DES SOCIÉTÉS

**Constitutions de sociétés**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 novembre 2016 à Grenoble, il est constitué la SAS KASBATMOGADOR présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SAS

**Dénomination sociale :** SAS KASBATMOGADOR

**Nom commercial :** ARGAN KASBATMOGADOR

**Objet social :** commerce d'importation et de vente de produits alimentaires et cosmétiques et objets artisanat, B to C et B to B

**Siège social :** 25, rue Duployé, 38100 GRENOBLE

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1 000 euros

**Président directeur général :** Christine Bourquardez demeurant au 87, avenue La Bruyère, 38100 GRENOBLE, pour 10 % des parts ; PDG non salarié - non rémunéré

**Associé majoritaire :** M. Abdellah AIT ZAHRA demeurant au Bloc 11, quartier Indérieur, ESSAOUIRA, MAROC, associé non salarié - non rémunéré

**Immatriculation :** RCS de Grenoble

**Pour avis, le PDG Christine Bourquardez**

775720400

Avis est donné de la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière.

**Dénomination sociale :**

**SCI DES PLATANES**

**Siège social : 7 bis, rue Fétola - 38120 Fontanil-Cornillon.**

**Objet social :**